

d'un délai allant jusqu'au 16 avril 2018 pour déposer des arguments en cette affaire. La Commission européenne doit désormais désigner un juge rapporteur et il est probable que les plaidoiries en cette affaire se tiennent fin 2018.

Deuxièmement, l'impact sur les ports wallons est actuellement à l'étude : l'administration wallonne a demandé à la Cellule d'informations financières d'analyser les conséquences de l'application de l'impôt des sociétés aux quatre ports wallons. Mon cabinet reste en contact régulier avec l'administration sur ce dossier. Cette analyse est toujours en cours.

Troisièmement, l'administration travaille sur un projet de décret qui classerait les activités des ports en activités de service économique d'intérêt général, activités de service d'intérêt général ou activités commerciales. Ce travail se poursuit actuellement, en collaboration avec les ports autonomes, la CIF, un bureau d'avocats spécialisé et mes services.

Ces différentes actions sont coordonnées et leur but est clairement de disposer d'un maximum d'éléments pour évaluer au mieux l'impact potentiel de l'application de l'impôt des sociétés sur les ports wallons, de manière à garantir à ceux-ci la poursuite du rôle majeur qu'ils jouent dans le développement économique de la Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces explications. Pour le moment, il n'y a pas encore lieu de s'en soucier, mais je pense qu'à l'avenir cela va bientôt faire partie de l'actualité. Nous continuerons à nous soucier du devenir de nos ports, tout comme le Gouvernement, je l'espère.

**QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR
« L'AUGMENTATION ALARMANTE
D'ACCIDENTS IMPLIQUANT LE VÉLO
ÉLECTRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « l'augmentation alarmante d'accidents impliquant le vélo électrique ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). - Selon l'Institut Vias, le nombre d'accidents impliquant un vélo électrique a presque doublé, on parle d'une augmentation de près de 90 % ces dernières années. Le nombre d'accidents de vélos électriques avec blessés était de 37 en 2014 et de 981 en 2017.

L'an dernier, les conducteurs de vélos électriques étaient impliqués dans 10 % du total des accidents impliquant des cyclistes, contre 8 % un an auparavant. Dans le même temps, le nombre d'accidents avec un vélo traditionnel a baissé de 5 %.

Il va donc sans dire que la hausse du nombre d'accidents est à mettre en perspective avec l'augmentation des ventes des vélos électriques.

La gravité des accidents est également nettement plus importante qu'avec les vélos classiques. Les seniors sont davantage concernés : en effet, 39 % des victimes impliquées dans un accident ont plus de 65 ans et 61 % ont plus de 55 ans.

Selon Benoît Godart, le porte-parole de Vias, je cite : « Le vélo électrique est destiné à un public particulier. Souvent, il s'agit de personnes qui ne circulaient plus en vélo, plus vulnérables, avec des réflexes parfois moins affirmés. Ceci confirme que les personnes âgées sont plus vulnérables dans la circulation ».

J'aurais voulu savoir si vous avez pris connaissance de cette étude et ce qu'elle vous a inspiré ; si vous comptez mettre des mesures en place afin d'informer nos seniors sur la dangerosité potentielle du vélo électrique. Si oui, lesquelles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de l'étude publiée par l'Institut Vias. Il est vrai que les chiffres concernant l'accidentologie des vélos électriques sont inquiétants. Toutefois, un examen plus fin des statistiques met en lumière que la problématique est essentiellement flamande.

En Wallonie, on constate une augmentation des accidents corporels impliquant des vélos depuis 2008 et une relative stagnation depuis 2014 avec 730 accidents en 2017 ; évolution de -1,4 % par rapport à 2014. Ceci coïncide avec une reprise de la circulation à vélo qui peut s'expliquer par de nombreux paramètres tels que la crise économique, le comportement plus écologique et durable et/ou des changements de mobilité.

L'accidentalité des vélos électriques doit, comme vous le soulignez, être mise en parallèle avec l'explosion des ventes.

En 2017, 981 accidents corporels impliquant un vélo électrique ont été enregistrés par la police en Belgique dont seulement 13 sont survenus en Wallonie, soit 1,3 %. Nous avons dénombré en 2017 deux accidents de vélo électrique de plus qu'en 2016 ; 13 accidents contre 11 en 2016.

En ce qui concerne les victimes wallonnes des accidents de vélos électriques, nous avons enregistré en 2017 un premier usager décédé dans ce type d'accidents et 12 blessés légers ; 41 % des victimes sont des femmes. L'âge moyen des victimes wallonnes d'accidents de vélo électrique est de 51 ans. Seuls 16 % des victimes wallonnes étaient des seniors, 65 ans et plus, et 50 % étaient âgées de 55 ans et plus.

Tout ce que je viens de vous donner comme statistiques, c'est pour 13 accidents. Les pourcentages de femmes de plus de 65 ans, sur 13 personnes, c'est quand même à relativiser.

L'Agence wallonne pour la sécurité routière réalise plusieurs actions de sensibilisation à destination des cyclistes de manière générale, mais à ce jour aucune action spécifique n'a été menée à destination des seniors. Elle restera toutefois attentive à cet enjeu de la croissance de l'utilisation du vélo électrique, que j'encourage par ailleurs, en particulier pour les utilisateurs seniors, afin d'adapter les actions de sensibilisation.

À ce titre, dans le cadre de l'action « Je teste l'électrique », qui, pour mémoire, permet aux citoyens désireux de tester un vélo électrique de le faire gratuitement via 80 vélocistes partenaires en Wallonie, les participants reçoivent une brochure de sensibilisation et ont la possibilité de bénéficier gratuitement d'une formation dispensée par l'ASBL Pro Velo.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir tenu des propos aussi rassurants sur la bonne maîtrise de leur vélo par les seniors, qui sont probablement moins nombreux que les seniors flamands. Je sais que, avec l'aménagement des pistes cyclables et les réseaux qui sont en train de se construire ou d'être aménagés, ils seront de plus en plus nombreux, mais je suis certain qu'ils seront toujours aussi prudents sur leur bicyclette.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LES EXCÈS
DE VITESSE DES CAMIONS À HAUTEUR DES
CHANTIERS ROUTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les excès de vitesse des camions à hauteur des chantiers routiers ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais attirer votre attention sur certains faits. Malgré les limiteurs de vitesse, certains chauffeurs poids lourds ne semblent pas respecter la vitesse dans les chantiers sur des tronçons routiers. On sait qu'ils sont nombreux. C'est dès lors interpellant. Ainsi, pour le premier semestre 2017, la police de la route a dressé 13 888 PV, un résultat interpellant quand on sait qu'un accident sur cinq dans une zone de chantier implique un camion. En complément aux contrôles de police, quelles mesures pourriez-vous prendre pour renforcer encore la sécurité sur ces chantiers ?

Comment garantir davantage la sécurité de ceux qui y travaillent, mais aussi des usagers de la route qui ne sont parfois pas responsables de ces faits dangereux ?

Allez-vous demander une intensification des contrôles ?

Ces excès de vitesse des camions peuvent également nuire à l'image de la société qu'ils représentent. N'y a-t-il pas là une piste pour sensibiliser notamment le secteur de la grande distribution ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, il est vrai que le nombre de PV est conséquent, mais il faut savoir que d'importants contrôles sont effectués sur les chantiers, précisément pour garantir la sécurité de tous, en ce compris les ouvriers travaillant sur ceux-ci.

C'est précisément pour cela que la Wallonie et la SOFICO ont mis sur pied, depuis quelques années déjà, un marché spécifique, à charge régionale, de location de radars de chantier. Il s'agit des célèbres lidars que l'on